

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FACILITE AFRICAINE DE L'EAU**



**Cérémonie officielle relative à l'adhésion du Tchad à la
Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux**

N'Djamena, le 21 novembre 2018

**MOT DE CIRCONSTANCE DU REPRESENTANT PAYS DE LA BAD AU
TCHAD**

Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'eau et de la pêche

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, les membres du corps
diplomatique et des organismes interafricains et internationaux,

Distingués invités,

Chers Participants,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce jour, au nom du Groupe de la Banque africaine de développement, pour remercier le Gouvernement de la République du Tchad pour l'invitation qui nous a été adressée pour prendre part à la présente cérémonie qui vise notamment à célébrer l'Adhésion du Tchad à la Convention sur l'eau, adoptée en 1992 à Helsinki.

Cette Convention est un outil important pour contribuer au développement de la concertation et de la coopération entre les Etats qui ont en partage des cours d'eau communs (de surface ou souterrain) pour la protection durable de ces ressources et aussi pour qu'elles contribuent dans des conditions équitables, apaisées et durables au développement harmonieux des projets et programmes y afférents.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Il y a plus de 310 fleuves transfrontaliers dans le monde. L'Afrique est le continent qui dispose du plus grand nombre de bassins fluviaux transfrontaliers (plus de 80) qui couvrent collectivement 64 % de la surface du continent, et contiennent plus de 93 % de ses ressources en eaux de surface.

Dans ce contexte, la présence de la Banque africaine de développement à la présente cérémonie témoigne de l'importance qu'elle accorde à l'eau en général et spécifiquement aux ressources en eaux transfrontalières qu'elles soient de surface ou souterraine.

Cette importance accordée à l'eau et aux eaux transfrontalières par la BAD se traduit au moins dans les aspects suivants :

1-Le rôle actif de l'eau pour la mise en œuvre de ses cinq grandes priorités actuelles à savoir : nourrir l'Afrique, éclairer l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer les conditions de vie des populations africaines. Notamment, la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières contribue notablement à l'intégration sous régionale et régionale ; la mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement contribue sensiblement à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines comme rurales.

2-Le financement des projets des organismes de bassins existants, des projets d'eau des communautés économiques régionales et de projets communs à des Etats qui partagent un cours d'eau transfrontalier pour la création d'organisme de bassin.

3-Le développement de partenariats avec d'autres institutions financières comme la Banque Mondiale, la Banque Européenne pour l'investissement et non financières comme la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) qui assure le Secrétariat de la Convention sur l'eau, le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB), etc, pour le

financement de projets d'eau et l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des organismes de bassin.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs,

La Convention sur l'eau est un outil qui régit et qui incite au dialogue et à la collaboration entre les Etats qui ont en partage des ressources en eau transfrontalières ; il est d'un appui significatif à la promotion de conditions habilitantes entre les Pays pour le développement de projets harmonieux, consensuels et durables.

Aussi, la BAD félicite vivement la République du Tchad pour être le premier pays africain à y adhérer, indiquant ainsi un bel exemple à suivre. Ce qui n'a pas tardé d'ailleurs avec l'adhésion récente du Sénégal que nous félicitons également.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans réitérer la volonté et la disponibilité de la BAD à continuer à coopérer avec tous les partenaires en Afrique et au plan international, pour la mise en œuvre de la Convention sur l'eau en vue de faire de la ressource eau, un intrant sécurisé et irremplaçable pour la vie et pour le développement durable.

Je vous remercie pour votre attention.